



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 81184

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé et des solidarités les réactions du Gouvernement à la lecture du rapport de la mission d'évaluation de la sécurité sociale tendant à rassembler les branches maladie, famille et vieillesse dans des caisses régionales.

Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article LO 111-9-3 du code de la sécurité sociale, le Gouvernement a fait connaître à la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, les réponses qu'appellent de sa part les observations qui ont été formulées dans le rapport sur l'organisation et le coût de gestion des branches de la sécurité sociale. La Mission propose notamment d'adopter un nouveau modèle d'organisation du régime général de sécurité sociale basé sur des agences régionales communes à toutes les branches relayées au niveau local par des antennes offrant un guichet unique aux assurés. Le Gouvernement considère que la mise en oeuvre d'un tel schéma, qui supposerait une réorganisation fondamentale du régime général et nécessiterait une intense concertation préalable avec les partenaires sociaux, n'apporterait pas nécessairement les gains escomptés par la Mission, ni en termes de qualité de service, ni en termes de démocratie sociale, ni en termes d'efficience. Toutefois, partageant le souci de la Mission de renforcer les synergies et les coopérations entre organismes, le Gouvernement souhaite développer les pratiques existantes et favoriser les expérimentations telles que le rapprochement de certaines branches dans des locaux communs. De même, la politique de service des organismes de sécurité sociale devra évoluer pour présenter, chaque fois que c'est possible, des offres de service conçues avec d'autres branches. Les nouvelles conventions d'objectifs et de gestion en tiendront compte.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81184

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11726

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4988